

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



NOTE D'INFORMATION N° 339 DGD du 18 NOV 2014

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Décentralisation de la procédure de validation
des certificats d'origine communautaires

En vue de faciliter l'accomplissement des formalités relatives aux échanges intracommunautaires, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers qu'à compter de la date de signature de la présente, la validation des certificats d'origine UEMOA/CEDEAO se fera dans les Bureaux concernés.

Cette mesure qui vise à rapprocher le service des usagers, met fin à l'obligation de recourir au Bureau des règles d'origine de la Direction de la Réglementation et du Contentieux pour de tels actes.

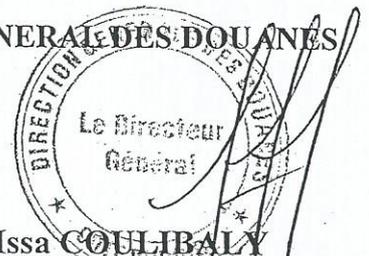
Ceci permettra audit Bureau de se consacrer davantage à l'examen du contentieux en matière d'origine.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliation :

- TOUTES DIRECTIONS DOUANES
- BUREAUX FRONTIERES
- SYNDICAT des TRANSITAIRES
- SYNDICAT NATIONAL des TRANSITAIRE

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



Col. Major Issa COLLIBALY

Administrateur Général des Services Financiers
Officier de l'Ordre National